



## Changer l'emplacement d'un chemin en copropriété

Par **frabed**, le **07/01/2013** à **15:55**

avec l'accord de l'autre personne, puis-je déplacer d'une dizaine de mètres un chemin que nous avons en indivision?  
cela sans passer par un géomètre mais en officialisant devant notaire.

Par **amajuris**, le **07/01/2013** à **16:31**

bonjour et merci sont des marques de politesse toujours appréciés par les bénévoles de ce site.

Par **Lag0**, le **07/01/2013** à **18:07**

Bonjour,

Difficile de bien comprendre...

Dans le titre vous parlez de copropriété puis dans le message d'indivision.

Ensuite, si vous êtes effectivement propriétaire en indivision du chemin, comment voudriez-vous le déplacer ?

Ne s'agit-il pas plutôt d'un droit de passage sur une parcelle vous appartenant ?